



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ N° 2025-DDT-504

modifiant l'arrêté n° 2024-DDT-474 du 14 novembre 2024 portant nomination des lieutenants de loupeterie du département de la Vienne pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

Le préfet de la Vienne

Chevalier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu les articles L.427-1 à L.427-7 et R.427-1 à R.427-4 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié relatif aux lieutenants de loupeterie ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de monsieur Serge BOULANGER en qualité de préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-DDT-367 du 12 août 2024 fixant les limites des circonscriptions de loupeterie et le nombre des lieutenants de loupeterie du département de la Vienne pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-DDT-474 du 14 novembre 2024 portant nomination des lieutenants de loupeterie du département de la Vienne pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

Vu les dossiers de candidature déposés à la direction départementale des territoires pour la nomination au 1^{er} janvier 2026 des lieutenants de loupeterie des circonscriptions n° 2, 9 et 12 qui ont été attribuées respectivement à Messieurs Janis CHAMPIGNY, Alexandre SÉGURET, Karl GRIMAUD en plus de leur circonscription principale pour la première année de leur mandat ;

Vu les résultats des entretiens individuels conduits le 22 octobre 2025 en présence du représentant départemental de l'association des lieutenants de loupeterie et d'un représentant de l'office français de la biodiversité ;

Vu les avis émis le 12 novembre 2025 sur les candidatures par le groupe informel départemental composé du président de la fédération départementale des chasseurs, du représentant départemental de l'association des lieutenants de loupeterie et des représentants du service départemental de l'office français de la biodiversité, de la chambre d'agriculture, de l'office national des forêts et de la propriété forestière ;

Vu l'avis favorable émis le 14 novembre 2025 par le président de la fédération départementale des chasseurs sur les propositions de nomination faites par le directeur départemental des territoires ;

Considérant qu'en application de l'article R.427-2 du code de l'environnement, il appartient au préfet de procéder, après avis du président de la fédération départementale des chasseurs, à la nomination des lieutenants de loupeterie ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Objet

L'article 1er de l'arrêté n° 2024-DDT-474 du 14 novembre 2024 portant nomination des lieutenants de loupeterie du département de la Vienne pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 est remplacé par l'article ci-dessous :

Article 1er - Nomination des lieutenants de loupeterie titulaires

Les lieutenants de loupeterie ci-après désignés sont nommés sur les circonscriptions ci-dessous qui ont été délimitées par l'arrêté susvisé n° 2024-DDT-367 du 12 août 2024, et dont les périmètres sont représentés sur la carte annexée au présent arrêté :

<i>circonscription n° 1</i>	<i>M. Mehdi ARABI né le 16 octobre 1977 à Loudun (86200)</i>
<i>circonscription n° 2</i>	<i>M. Stéphane PLANCHON né le 12 juillet 1978 à Châtellerault (86100)</i>
<i>circonscription n° 3</i>	<i>M. Janis CHAMPIGNY né le 27 janvier 1978 à Châtellerault (86100)</i>
<i>circonscription n° 4</i>	<i>M. Anthony BLAIS né le 13 mars 1986 à Poitiers (86000)</i>
<i>circonscription n° 5</i>	<i>M. Patrick THIBAUT né le 8 septembre 1964 à Châtellerault (86100)</i>
<i>circonscription n° 6</i>	<i>M. Olivier PLAT né le 7 avril 1981 à Poitiers (86000)</i>
<i>circonscription n° 7</i>	<i>M. Christophe BEAUQUIN né le 4 février 1973 à La Roche-sur-Yon (85000)</i>
<i>circonscription n° 8</i>	<i>M. Gilles ROBIN né le 15 février 1969 à Mont-de-Marsan (40000)</i>
<i>circonscription n° 9</i>	<i>M. Alexis GAILDRAT né le 2 juillet 1989 à Poitiers (86000)</i>
<i>circonscription n° 10</i>	<i>M. Alexandre SÉGURET né le 18 mars 1983 à Poitiers (86000)</i>
<i>circonscription n° 11</i>	<i>M. Sébastien DUPUIS né le 20 juillet 1975 à Poitiers (86000)</i>
<i>circonscription n° 12</i>	<i>M. Olivier DELAGE né le 31 mars 1963 à Poitiers (86000)</i>
<i>circonscription n° 13</i>	<i>M. Karl GRIMAUD né le 27 juillet 1973 à Montmorillon (86500)</i>
<i>circonscription n° 14</i>	<i>M. Thierry GUILLEMIN né le 1^{er} juillet 1958 à Antigny (86310)</i>

Les autres articles de l'arrêté n° 2024-DDT-474 du 14 novembre 2024 sont inchangés.

Article 2 - Validité

Les dispositions du présent arrêté sont applicables du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Article 3 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet de la Vienne ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'environnement ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 – Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, les sous-préfets de Châtellerauld et de Montmorillon, les maires, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la Vienne et affiché dans chaque mairie du département, et dont une copie sera adressée au président de la fédération départementale des chasseurs, au représentant de l'association des lieutenants de louveterie de la Vienne ainsi qu'aux lieutenants de louveterie du département.

Poitiers, le **20 NOV. 2025**

Le préfet



Serge BOULANGER

Circonscriptions loutetiers 2025-2029

□ Périmètre des circonscriptions LL
□ Périmètre des communes



S:\SVD\Cartographie\Nature_Paysage_Biodiversité\Chasse\Circonscription LL\Projet 1.qxd g2z